



**Délégation Régionale Grand Est  
Antenne de Reims**  
21 Rue Dieu Lumière – CS 20011  
51722 Reims Cedex  
Tel : 03 26 35 80 60  
Fax : 03 26 35 22 93  
Mail : champagne-ardenne@ufcv.fr

# VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

*Obtenir tout ou partie d'un diplôme en valorisant son parcours*

Diplômes visés : CQP animateur périscolaire, CAP AEPE, DEAES, DEAF, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS

Toutes spécialités des diplômes BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS

*La validation des acquis de l'expérience permet à un nombre significatif de professionnels d'obtenir des diplômes d'une branche professionnelle ou des diplômes d'Etat.*

## Etapes de la démarche

Le candidat doit obtenir au préalable la recevabilité de son dossier de VAE auprès de l'organisme certificateur compétent. Partie 1 du dossier de VAE

Le candidat produit un dossier dans lequel il décrit son parcours à travers l'analyse détaillée d'activités professionnelles. Partie 2 du dossier VAE

Le dossier est transmis au certificateur du diplôme

## Accompagnement

La démarche de VAE s'avère exigeante, et nécessite chez le candidat une grande implication personnelle. En effet les données qui ressortent montrent que beaucoup de candidats ne vont pas au terme de la démarche du fait de différents facteurs (rapport à l'écrit, exigences mal cernées, volume de travail personnel mal intégré, absence de relance des accompagnateurs). Un accompagnement est généralement nécessaire pour conduire la démarche, produire le dossier qui se révèle exigeant.

Nous proposons **un accompagnement individualisé**, réalisé avec une à trois personnes au plus à la fois de manière à construire l'accompagnement en fonction des besoins et des caractéristiques du candidat.

Notre organisme comprend des formateurs qui ont suivi les stages organisés sur l'accompagnement VAE et le jury VAE.

L'accompagnement proposé s'effectue sur la durée la plus pertinente reconnue dans le milieu des accompagnateurs à savoir 4 mois (ni trop courte, ni trop longue au regard de ce qu'enseigne l'expérience de la VAE).

## DEROULE PEDAGOGIQUE

### OBJECTIFS :

- ⇒ Amener le candidat à comprendre la démarche de la VAE, les attentes du jury
- ⇒ Savoir planifier son travail et son effort dans la durée
- ⇒ Permettre au candidat d'analyser son parcours, d'identifier ses principaux domaines de compétences en lien avec le référentiel du diplôme visé



**Délégation Régionale Grand Est  
Antenne de Reims**  
21 Rue Dieu Lumière – CS 20011  
51722 Reims Cedex  
Tel : 03 26 35 80 60  
Fax : 03 26 35 22 93  
Mail : champagne-ardenne@ufcv.fr

- ⇒ Acquérir une méthode de description de ses activités professionnelles
- ⇒ Savoir analyser, évaluer et valider ses compétences
- ⇒ Accompagner le candidat dans la structuration, la formulation argumentée et la formalisation du dossier.

#### CONTENUS :

- ⇒ Présentation de la démarche de VAE
- ⇒ Apprendre à repérer, verbaliser, analyser ses pratiques professionnelles en lien avec les compétences attendues dans les domaines de compétences du diplôme visé
- ⇒ Méthodologie appliquée de la Validation et exploration du référentiel du diplôme visé
- ⇒ Plan d'action individualisé
- ⇒ Analyse affinée des expériences et acquis
- ⇒ Repérage des compétences et des circonstances d'acquisition de celles-ci
- ⇒ Réalisation des « fiches argumentatives »
- ⇒ Mise en forme du dossier de VAE
- ⇒ Accompagnement à la rédaction
- ⇒ Préparation à l'entretien avec le jury

#### METHODES PEDAGOGIQUES :

- ⇒ Écriture guidée du livret II par domaine de compétences
- ⇒ Mise en situation

#### CONDITIONS DE REALISATION :

**Durée :** de 18 à 21 heures d'accompagnement VAE réparties comme suit :

- 4 ou 5 séquences de 3 heures à l'écriture du Livret II
- 3 heures de préparation à l'entretien de validation à prévoir le mois précédent la convocation à l'oral de certification.

Périodes définies avec le candidat.

Travail personnel à fournir par le candidat

Date extrêmes : 4 mois à dater de la première journée

#### **Lieu**

UFCV, 21 rue Dieu Lumière, 51 100 REIMS

#### **Tarifs**

CQP animateur Périscolaire ; CAP AEPE ; DEAES, DEAF : 700 euros

BPJEPS ; DEJEPS ; DESJEPS : 950 euros